



Votre association scolaire et péri-scolaire régulièrement affiliée à la **Ligue de l'Enseignement** et à l'**USEP** bénéficie des garanties assurances de l'APAC (Responsabilité Civile et individuelle accident) au profit : des enfants et des enseignants, titulaires d'une licence USEP, participant aux activités pendant et hors temps scolaire, aux parents accompagnateurs, collaborateurs, qui à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

Le passeport assurance périscolaire

* Au delà des activités USEP en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte périscolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations périscolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans un projet éducatif organisé en liaison avec l'établissement et matérialisé par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat.

La garantie établissement

* L'ouverture de l'école sur le monde extérieur et les activités dites facultatives génèrent des risques nouveaux pour lesquels l'assurance est obligatoire. Les associations périscolaires affiliées (associations d'école, associations USEP) sont couvertes pour leurs activités et leurs membres.

* Si leur effectif correspond à l'effectif total de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie "contrat d'établissement" pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistances aux personnes.

* Si l'association affiliée ne regroupe qu'une partie de l'effectif de l'établissement, le "Contrat établissement" peut être procuré en souscrivant la "Multirisques Etablissement d'Enseignement" à **0.76 €** par élève pour l'effectif qui n'est pas pris en compte dans l'affiliation.

Assurance optionnelle

Possibilité de souscrire des garanties assurances optionnelles pour le matériel qu'utilise l'association, lui appartenant ou non (matériel éducatif, informatique...).